



# UNE ARME N'A JAMAIS RENDU PLUS FORT



## DÉPOSONS LES ARMES !

Contactez la police de votre commune, la gendarmerie ou la police nationale pour déposer vos armes. Il n'y aura pas de poursuite de la justice pour détention illégale en cas de remise des armes avant le **31 décembre 2018**.